



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction Inspection Contrôle Audit

Dijon, le 17 JUIN 2025

[REDACTED]

Le directeur général de l'agence régionale de santé
à

Monsieur le Président de l'association Notre Maison
Route de Montdidier
39240 AROMAS

RAR N°
[REDACTED]

Objet : notification des mesures définitives suite au contrôle sur pièces réalisé au titre des articles L313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles – N° FINESS 39 000 469 5 - EHPAD NOTRE MAISON – AROMAS

PJ : tableau des mesures définitives

A la suite du contrôle sur pièces de l'établissement visé en objet dont vous assurez la gestion, je vous ai adressé, par lettre du 28 janvier 2025, les mesures correctives envisagées ainsi que le rapport de la mission de contrôle afin de vous aider à restaurer au sein de votre établissement les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des prises en charge de vos résident(e)s.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, un délai de 15 jours vous a été accordé afin de pouvoir apporter des éléments de réponse aux 3 prescriptions et 4 recommandations envisagées et vos commentaires éventuels sur le rapport.

J'accuse réception de votre réponse du 18 février 2025, ainsi que des pièces jointes à cette dernière. A la suite de l'analyse de ces éléments de réponse que vous avez portés à ma connaissance et conformément à ce que je vous annonçais dans ma lettre du 28 janvier 2025, je vous notifie les mesures définitives relatives aux prescriptions et recommandations. Elles sont rassemblées dans le tableau joint en annexe et classées par ordre de priorité.

J'appelle votre attention sur l'importance d'assurer la mise en œuvre et la prise en compte dans votre établissement de ces mesures.

ARS Bourgogne-Franche-Comté

Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex

Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

Ces dernières feront l'objet d'un suivi par mes services et plus particulièrement par [REDACTED]
[REDACTED] chargé de mission médico-social secteur « personnes âgées », à la direction
territoriale du Jura [REDACTED]

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à mon attention,
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le directeur général,
[REDACTED]

Copies à :

Madame la Directrice
EHPAD NOTRE MAISON
Route Montdidier
39240 AROMAS

Monsieur le Président
Conseil Départemental du Jura
17 rue Rouget de Lisle,
39000 Lons-le-Saunier

Tableau des mesures d'assainissement

Données de mise à jour		Nom et prénom : ENRAD NOTRE MISON		Présentations	
		Adresse : RUE HENRI TOTTER 39250		Commune : ZACHAS	
Date d'émission : 24/01/2025 Date d'échéance : 06/01/2050				Préscription	
N°	Opération	Intitulé	Prédisposition prédictive	Délai	Éléments de preuve à fournir
1	mettre en œuvre une démarche active de recrutement d'un temps médicin coopérateur en conformité avec la capacité de l'établissement et disposer de la qualification requise et proposer, dans l'intervalle, une disposition sanitaire alternative par mettant de venir en soutien des soignants stagiaires.	Article L111-186 du CGP Article D102-157 du CGP Article D102-159 1° du CGP	Activité mise en œuvre Publication d'offres d'emploi (Contrat de travail) Autres modalités d'intervention prédictives	6 mois	La mission a pris connaissance des éléments transmis par la structure. Elle maintient la prescription qui sera notifiée.
2	Maintenir l'organisation des soins afin de garantir des prestations individualisées et réalisées au sein de l'établissement par des équipes pluridisciplinaires qualifiées :	Article L111-186 du CGP Article L111-2 1° 4 du CGP Article D102-155c 8 du CGP Article L431-2 3 à 4 du CGP	Plan d'actions faisant apparaître les différents leviers actuels, les détails et les réalisations pour recruter, recruter et fiducier l'équipe soignante. Tableau concernant des agents accueillants en poste au 01/07/25 (DRAIS/IRPA/IAU/AGO...) en indiquant s'il sont qualifiés pour l'exercice de leurs fonctions + si oui : corps des diététiciens	6 mois	la mission a pris connaissance des éléments transmis doch notamment les parcours VAE.La prescription est modifiée et notifiée.
3	Demandez à l'ensemble des personnes en poste de s'inscrire à l'ordre en tant qu'installateur de l'efficacité de cette inscription.	Article L431-18 du CGP	1 mois	La mission a pris connaissance des éléments transmis par la structure. La prescription n'est pas notifiée.	

Tableau des mesures définitives
Recommendations

Recommendations						
Nb	Libellé	Référentiel de bonnes pratiques	Référence rapport EJR	Levée O/N Abandonnée	Date de la levée	Observations
Recommandations						
1	Définir et mettre en œuvre des leviers pour stabiliser la fonction de direction et en assurer la continuité effective en formalisant un protocole et des plannings d'astreinte diffusés au personnel.	RBP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, HAS, 2008	R2	N		la mission a pris connaissance des éléments et maintient la recommandation
2	Elaborer une fiche de poste pour chaque professionnel de l'établissement afin de fixer clairement les missions et responsabilités de chacun en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANSM/HAS.	RBP : bienveillance ; définition et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2008, partie 2 p.25. RBP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, HAS, 2008	R4	N		la mission a pris connaissance des éléments et maintient la recommandation
3	Organiser de manière efficace la circulation optimale des décaissants et informations significatives prises par la direction, auprès des personnels.	RBP bienveillance ; définition et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2008	R1	N		la mission a pris connaissance des éléments et maintient la recommandation
4	Formaliser et mettre en œuvre une procédure d'admission et d'accueil pour les nouveaux professionnels afin de faciliter leur intégration et leur adaptation à la population accueillie au sein de l'EHPAD.	RBP mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2008	R3	N		la mission a pris connaissance des éléments et maintient la recommandation